

TARIFS ET CONDITIONS COMMERCIALES



Version du 1^{er} décembre 2010

SPG Paiement, par l'entremise de la Financière Banque Royale et de la Banque de Montréal, offre un service de paiements électroniques sécurisés aux tarifs et conditions commerciales ci-dessous.

Types de commerces acceptés comme marchand Internet par SPG Paiement

Le service de paiements électroniques est offert à tous les commerces légaux, n'impliquant pas de vente pyramidale, de pornographie, de jeux de casino ou de loterie, même si ces derniers sont légaux.

Services fournis

- A) Un lien dynamique installé sur le site web du marchand Internet par le webmaître du marchand Internet. Ce lien permet l'accès à notre système de paiement par carte de crédit Visa et MasterCard. La programmation et le montage de la boutique électronique du marchand ne sont pas inclus cependant, SPG Paiement peut fournir ce service sur négociation forfaitaire additionnelle.
- B) Un terminal virtuel en ligne permettant aux gestionnaires du marchand Internet de saisir un paiement par carte de crédit effectué hors Internet. Par exemple, à distance par téléphone, par télécopie ou par courriel ou en personne à l'entreprise du marchand.
- C) L'accès et la visualisation par Internet des paiements électroniques effectués au marchand Internet.
- D) Un rapport mensuel des transactions accompagnant la remise de la recette nette du marchand Internet.

Langues de la transaction

La fenêtre de transaction peut être utilisée en français, anglais, ou en espagnol, selon la langue du fureteur utilisé par le client payeur.

SPGPaiement

Tous droits réservés. © SPG Paiement. Une prestation de Services Pelletier, Gosselin Inc.
7400, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 410, Anjou (Québec) H1M 3M2



Frais d'ouverture de compte à un marchand Internet

Un forfait de 100,00\$ plus taxes (TPS & TVQ), payable avec la demande d'ouverture de compte est exigé pour couvrir le temps requis pour préparer le dossier, configurer et fournir le lien dynamique, coordonner avec le webmaître du marchand et enfin valider le fonctionnement sécuritaire du service de paiement.

Les modifications demandées par le marchand Internet au formulaire standard de SPG Paiement seront facturées au tarif de 75,00\$ de l'heure plus taxes (TPS & TVQ). Une offre de services préalable peut être fournie sur demande. La charge minimale sera de deux heures.

Tarifs payés par le marchand Internet pour le service

Frais de 1,00\$ par transaction.
Escompte de 5% de la recette.

Si le total du tarif est inférieur à 10,00\$, la remise pourrait être retardée afin d'accumuler un montant de tarif minimal de 10,00\$.

Transaction contestée

Le règlement des transactions contestées incombe totalement au marchand Internet. Le marchand Internet a l'entière responsabilité de faire la démonstration à son client et à l'émetteur de la carte de crédit que le montant réclamé lui est bien dû et ainsi régler la contestation.

En cas de contestation la responsabilité de SPG Paiement se limitera à avertir promptement le marchand Internet que la transaction est contestée et lui fournir l'information pertinente disponible dans sa base de données.

En principe, il n'y aura pas de frais pour le traitement d'une contestation par SPG Paiement, mais le montant débité dans le compte de SPG Paiement pour une transaction contesté sera aussi débité ou réclamé au marchand Internet. Des contestations fréquentes provoqueront la fermeture du compte.

Remise au marchand Internet

Pour la gestion sécuritaire des contestations, les recettes du marchand Internet ne sont pas remises immédiatement. Les recettes sont déposées dans un compte de banque de SPG Paiement.

Avant la fin du mois suivant, les recettes sont totalisées et défalquées du tarif. Le solde (recette moins tarif) est payé par chèque et ensuite, expédié par la poste. Par exemple, les recettes du mois de juin sont payées vers le 10 du mois de juillet.



Données de transaction

SPG Paiement ne garde que les principales données de la transaction. C'est-à-dire; le nom du client, la date de la transaction, le montant de la transaction, le numéro d'autorisation et la description du service ou de la marchandise achetée.

Par mesure de sécurité, SPG Paiement ne conserve que les quatre premiers et quatre derniers chiffres du numéro de la carte de crédit du client pour des fins de repérage. Ce qui explique pourquoi nous aurons besoin à nouveau du numéro de la carte de crédit du client pour effectuer un remboursement.

Remboursement

Les remboursements sont faits manuellement et sur demande par SPG Paiement. Le marchand Internet doit faire parvenir sa demande de remboursement par télécopie au 514-355-4159 ou par courriel à l'adresse suivante : comptabilite@spg.qc.ca et doit y inclure les renseignements suivants :

- date de la transaction ;
- descriptif du service ou de la marchandise achetée (sommairement) ;
- montant **exact** de la transaction ;
- numéro d'autorisation de la transaction ;
- nom et le prénom du détenteur de la carte de crédit ;
- émetteur (institution financière), numéro, date et mois d'expiration de la carte de crédit.

Un courriel de confirmation d'exécution du remboursement sera envoyé à l'adresse de retour.

Les frais de remboursement sont calculés de la même façon qu'un paiement. Comme la recette en fin de période est réduite du montant du remboursement, il n'y a pas de commission à payer sur une transaction remboursée. Par exemple : un paiement de 500,00\$ remboursé coûte 2,00\$ au marchand Internet.

Changement des tarifs et des conditions commerciales

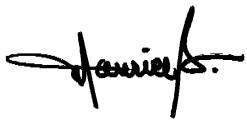
Les présents tarifs sont valables pour une période d'un an à partir de la date de la demande d'ouverture de compte et se renouvellent automatiquement, s'ils ne sont pas dénoncés par un des deux partis le cas échéant.



Fin du service

SPG Paiement se réserve, sans restriction, sans obligation de justification, le droit strict d'annuler et d'arrêter le service de paiement électronique, immédiatement après avoir averti par courriel, le marchand Internet de son intention.

Le marchand Internet peut mettre fin au service de paiements électronique par carte de crédit sur simple demande. SPG Paiement s'engage à fermer son compte et faire la remise des sommes qui lui sont dues dans les 60 jours suivant l'arrêt des paiements par carte de crédit.



Maurice Beaudet, ing., président

SPG Paiement

une prestation de Services Pelletier Gosselin inc.

514-237-1329 | mbeaudet@spg.qc.ca

SPGPaiement

Tous droits réservés. © SPG Paiement. Une prestation de Services Pelletier, Gosselin Inc.
7400, boul. Les Galeries d'Anjou, bureau 410, Anjou (Québec) H1M 3M2

